

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n<sup>o</sup> 1096)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 726 à 746

présentés par  
M. Eckert  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant :**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, lorsque les entreprises d'au moins vingt salariés emploient un nombre de salariés à temps partiel au moins égal à 25 % du nombre total des salariés de l'entreprise, le montant des réductions des cotisations dues par l'employeur au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales pour l'ensemble de leurs salariés à temps partiel est réduit de 50 %.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de rendre dissuasive l'utilisation abusive des emplois à temps partiel. La pratique du temps partiel contraint ne favorise pas l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés qui sont à 80 % des femmes. »

Les entreprises qui utilisent des emplois à temps partiel subis en nombre important et participent à l'essor du nombre des salariés dits pauvres dont les revenus ne leur permettent pas d'assurer le financement de l'ensemble des besoins minimum vitaux.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 21 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n<sup>o</sup> de M. Eckert  
Adt n<sup>o</sup> de M. Vidalies  
Adt n<sup>o</sup> de M. Cahuzac  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Touraine  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Lemorton  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dussopt  
Adt n<sup>o</sup> de M. Juanico  
Adt n<sup>o</sup> de M. Rogemont  
Adt n<sup>o</sup> de M. Gille  
Adt n<sup>o</sup> de M. Brottes  
Adt n<sup>o</sup> de M. Mallot  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Hoffman-Rispal  
Adt n<sup>o</sup> de M. Dolez  
Adt n<sup>o</sup> de M. Issindou  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Fioraso  
Adt n<sup>o</sup> de M. Bapt  
Adt n<sup>o</sup> de M. Balligand  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Pinville  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Langlade  
Adt n<sup>o</sup> de M. Liebgott  
Adt n<sup>o</sup> de Mme Oget